

# Projet pédagogique Accueil Péri-scolaire Ecole primaire publique Andrée CHEDID

2023/2024



# SOMMAIRE

- Page 3 Préambule
- Page 4 L'organisateur et l'implantation géographique
- Page 5 L'organisation des temps d'accueil
- Page 8 Taux d'encadrement/capacités d'accueil/inscriptions
- Page 9 Les tarifs
- Page 10 Le personnel pédagogique
- Page 12 Quelques explications...
- Page 14 Les valeurs éducatives de la commune
- Page 17 Les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe
- Page 21 L'évaluation

# PREAMBULE

« La pédagogie est un ensemble de méthodes permettant de guider un enfant, une personne, dans ses apprentissages.

La pédagogie s'intéresse tout particulièrement à l'apprenant et à la manière dont il va apprendre. »

[www.eduquer-respect.fr](http://www.eduquer-respect.fr)



L'Accueil Périscolaire (APS) de l'école primaire publique Andrée CHEDID est un service non obligatoire que la commune a décidé de mettre en place. **Les temps périscolaires sont ceux qui se déroulent avant et après la classe sur les semaines scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

L'APS répond à différents besoins :

- Mode de garde avant et après l'école
- Prise en charge éducative des enfants hors du domicile parental

Afin d'assurer un accueil de qualité, il est nécessaire de penser à l'organisation de la journée de l'enfant et de décliner des modalités pédagogiques particulières à cet accueil.

**Le projet pédagogique, réalisé par l'équipe, sert donc :**

- A définir les conditions de fonctionnement,
- De contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les familles, les mineurs et l'organisateur,
- De référence tout au long de l'action,
- A donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne,
- A construire les démarches pédagogiques.

**Il contient des valeurs éducatives que la commune souhaite transmettre, mais prend également en considération :**

- Le public accueilli,
- Les ressources humaines, financières et matérielles,
- Les installations spécifiques,
- Les dates et horaires de fonctionnement,
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe.

# L'organisateur et l'implantation géographique



## L'organisateur: la commune de Nivillac

Situé à la jonction des différents temps de vie des enfants au sein des écoles (temps scolaires, temps familiaux), l'APS est un mode d'accueil ouvert à tous les enfants scolarisés au sein de l'école publique primaire Andrée CHEDID, de la Toute Petite Section au Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année ainsi qu'une classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire).

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de chacun est essentiel, la commune a souhaité déclarer cet accueil en ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des familles, cette déclaration permet aux enfants d'évoluer sur ces différents temps dans de meilleures conditions.

La commune, par le biais du service Enfance/Jeunesse est garante du bon fonctionnement de l'APS.

## Implantation géographique et locaux

L'APS est organisé au sein de l'école publique primaire Andrée CHEDID, 7 rue de la piscine à NIVILLAC. Afin d'être au plus proche des rythmes biologiques et des besoins des enfants, l'APS est divisé en deux espaces : un espace maternel et un espace élémentaire.

### ESPACE MATERNEL

- Salle de classe verte, aménagée en différents petits « coins » : dessin, lecture, jeux de société, jeux d'imitation (dinette, bébé, garage...) jeux de construction et d'imagination (Légo, Playmobil...)
- La cour maternelle

### ESPACE ELEMENTAIRE

- La Bibliothèque et la salle d'expression, aménagées en différents petits « coins »
- La cour élémentaire
- La salle de motricité

# L'organisation des temps d'accueil



Ces différents temps d'accueil dans la journée sont organisés de manière indépendante et spécifique. En effet, l'organisation de ces temps doit prendre en compte le fait que les enfants ne sont pas dans la même dynamique le matin que le soir.

### ➤ **L' accueil du matin**

Il est ouvert à partir de 7h30 jusqu'à 8h40

#### ➔ En maternel

Les accompagnants et les élèves sont accueillis de manière échelonnée. Ils doivent utiliser le visiophone qui se trouve au niveau du portail de la cour maternelle. L'animateur, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants se rendent devant la porte de la salle de classe de l'APS. Ils sont accueillis par l'animateur qui assure le pointage des élèves. L'élève est accompagné jusqu'aux porte - manteaux pour y déposer ses affaires.

A 8h40, chaque ATSEM récupère ses élèves et se dirige vers sa classe.

#### ➔ En élémentaire

Les accompagnants et les élèves sont accueillis de manière échelonnée. Ils doivent utiliser le visiophone qui se trouve au portail élémentaire qui se situe à côté de la cour maternelle. L'animateur, après avoir identifié les accompagnants, ouvre le portail à distance. Les accompagnants déposent l'élève à l'entrée de la bibliothèque.

A 8h40, les élèves sont pris en charge par l'équipe enseignante. Pour les élèves dont les classes sont au rez-de-chaussée : après avoir récupéré leurs affaires, les élèves, accompagnés d'un animateur, se rendent devant la porte de leur classe côté cour. Une classe est présente dans la cour car l'enseignant gère l'accueil des élèves au portail. Les élèves de cette classe doivent se présenter dans la cour et non devant la porte de leur classe.

Les jours de pluie, les élèves se présentent devant la porte de leur classe côté couloir. Les élèves de la classe qui sont dans la cour doivent se regrouper sous le préau.

Pour les élèves dont les classes sont à l'étage : après avoir récupéré leurs affaires, un animateur les accompagne à l'étage devant la porte de leur classe respective. Une classe sera sans enseignant car celui-ci gère l'accueil des élèves au portail. Leur demander de s'installer dans le calme à leur bureau.

**A leur arrivée sur l'APS, les enfants peuvent s'installer dans les différents « coins » et prendre le temps de se réveiller tranquillement, jouer avec les copains, écouter une histoire, dessiner...**

**Les animateurs arrivent eux aussi de manière échelonnée selon le nombre d'enfants inscrits.**

**L'accueil du matin est un temps de transition entre les enfants et leurs familles. Les animateurs ont donc un rôle d'intermédiaire.**

## ➤ L'accueil du soir

Il est ouvert de 16h20 jusqu'à 18h45

Pour les maternels, les animateurs récupèrent les élèves inscrits à l'APS. Installation des élèves et goûter qui est fourni par la famille.

Pour les élémentaires, les classes du rez de chaussée sont récupérées dans la cour et les élèves des classes du 1<sup>er</sup> étage se rendent au niveau de la bibliothèque. Les enfants déposent leurs affaires aux porte - manteaux et s'installent pour le goûter dans les différents espaces.

Après le goûter, les enfants se répartissent sur les différents « coins », pour jouer et décompresser.

Ensuite, c'est le temps des activités/ateliers proposés par les animateurs. Les enfants n'ont pas l'obligation d'y participer, ils peuvent rester en temps libre tout en respectant les règles de vie de l'APS.

L'organisation du départ des enfants en maternel et élémentaire est la même que pour le matin.

Du lundi au jeudi, une étude surveillée est proposée de 16h45 à 17h30 pour les élèves du CE1 au CM2. Celle - ci est toujours encadrée par un animateur.

**ATTENTION !!!** Une étude surveillée n'est ni un cours particulier, ni du soutien scolaire, ni une aide personnalisée. Il s'agit de donner la possibilité à l'élève de faire ses devoirs dans le calme et de faire appel à un animateur si besoin. L'étude surveillée ne garantit pas que le travail scolaire demandé à l'élève soit parfaitement et complètement réalisé.

**Il revient aux parents de vérifier que tous les devoirs sont faits et que les leçons ont été apprises et comprises.**

# Taux d'encadrement

# Capacités d'accueil

# Inscriptions

## Les taux d'encadrement

Ils sont conformes à la réglementation SDJES en vigueur et assouplis du fait de la mise en place d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire):

- 1 adulte pour 14 enfants de maternel

-1 adulte pour 18 enfants en élémentaire

## Les inscriptions

**L'inscription à un temps d'APS est obligatoire.** En effet, afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires, le nombre d'enfants présents doit être connu.

Les familles sont informées des dates d'inscription par voie d'affichage au sein de l'école et sur le site internet de la commune [www.nivillac.fr](http://www.nivillac.fr) début juin. Un dossier doit obligatoirement être rempli.

Depuis le mois de juin 2022, les réservations et/ou annulations d'un temps d'APS se font via le portail famille.

## Capacités d'accueil maximum et répartition par tranche d'âge

APS maternel	APS élémentaire	TOTAUX
40	72	112



MON ESPACE  
**Famille**

# Les tarifs



## Les tarifs sont votés en Conseil Municipal et sont fixés au Quotient Familial (QF).

Les accueils du matin et du soir sont facturés au quart d'heure sachant que tout quart d'heure commencé est dû. Une facture, établie chaque fin de mois, est adressée par courrier au domicile des représentants légaux des élèves pour le mois écoulé.

### Nivillac et communes conventionnées\*

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
<b>Quotient Familial</b>	0 à 600€	601 à 850€	851 à 1050€	1051 à 1250€	≥1251€
<b>APS matin et soir</b>	0.49€	0.50€	0.51€	0.52€	0.53€

### Communes hors convention

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
<b>Quotient Familial</b>	0 à 600€	601 à 850€	851 à 1050€	1051 à 1250€	≥1251€
<b>APS matin et soir</b>	0.61€	0.61€	0.61€	0. 0.61€	0.61€

\*Les communes conventionnées: La Roche Bernard, Férel, Herbignac avec accord nominatif de la commune de résidence.

# Le personnel pédagogique



**L'équipe est un outil au service du projet. Il est donc important de se fixer des objectifs et de définir les missions de chacun**

**“Ce sont les individus qui font un séjour et non les activités”**

Les parents nous confient leurs enfants. C'est notre responsabilité de garantir leur sécurité physique, affective et morale. Par définition, l'animateur est celui qui motive, agit, anticipe, écoute, observe, veille au respect de chacun, du matériel, suscite et prend des initiatives, s'implique, encourage la coopération et s'adapte. En bref, l'animateur n'est pas là pour « garder » ou pour « occuper » les enfants mais bien pour ANIMER.

La nature des activités exige une présence continue du personnel pédagogique auprès des enfants et implique une responsabilité éducative, de surveillance et d'animation. Cette présence est de caractère moral et juridique au regard de :

- La bonne réalisation du projet pédagogique et du programme d'activités,
- La sécurité affective et physique des enfants,
- Le respect de leur personnalité et de leurs droits.

L'exercice de ces différentes responsabilités exige donc :

- La recherche d'une attitude éducative constante,
- La connaissance et le respect des différentes réglementations,
- Une manière d'être et de faire, fondée sur la prévention, l'écoute et la connaissance des besoins et possibilités des enfants et de l'environnement dans lequel se déroulent les activités.

Ce qui réunit l'équipe, c'est le projet et ses objectifs, lesquels ne peuvent être atteints isolément et individuellement : nous avons besoin de l'autre, de ses compétences, de son savoir-faire, de son regard. Il est donc essentiel de savoir dans quelle direction nous allons tous et évaluer les méthodes employées pour y arriver.

## L'équipe

→ **Sophie AVIGNON**, responsable pôle Enfance/Jeunesse, titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports (BPJEPS) Loisirs Tous publics (LTP) et du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), Attachée territoriale,

→ **Vanessa BIZEUL**, directrice adjointe de l'APS et référente de la pause méridienne, titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) petit enfance, Adjointe d'animation territoriale,

→ Des Agents Territoriaux Spécialisés en Ecole Maternelle

\*Nathalie BUSSON

\*Stella QUESNEL

→ Des Adjoints d'animation, titulaires BAFA et/ou CAP petite enfance ou diplômés équivalents

\*Hélène SORET

\*Lisa BAUCHEREL

\*Anne-laure DEGRES (ayant des missions d'ASEM)

\*Jordane DUCOS

\*Louis VERDAGUER

L'équipe doit être composée de :

- un minimum de 50% d'animateurs titulaires BAFA ou diplômés équivalents
- un maximum de 50% d'animateurs BAFA stagiaires
- un maximum de 20% de l'effectif total de l'équipe peut être non diplômé

# Quelques explications...



## C'est quoi les valeurs éducatives ?

Les valeurs « sont des critères personnels ou sociaux qui servent de référence et de principes moraux. Elles renvoient à notre conception de la vie en société, à nos rapports avec nous-mêmes et avec les autres, au sens de la vie et à l'éducation ». C'est dans l'idéal, ce que l'on souhaite proposer aux enfants, les objectifs généraux à mettre en place, afin de favoriser leur bien-être et qu'ils grandissent dans de bonnes conditions..



Et comment on fait ?

## On met en place des objectifs pédagogiques, opérationnels !

Les objectifs opérationnels c'est ce que l'on veut atteindre. Ils sont mesurables et évaluables. Ils précisent des notions de temps, de lieu et de durée.

Comment on fait pour atteindre les objectifs ?



## On met en place des « ACTIONS »

Concrètement c'est ce que l'on va mettre en place pour répondre à un objectif. En bref, on fait quoi sur le terrain ? Avec quoi ? Qui ? Comment ? Où ? Combien ?

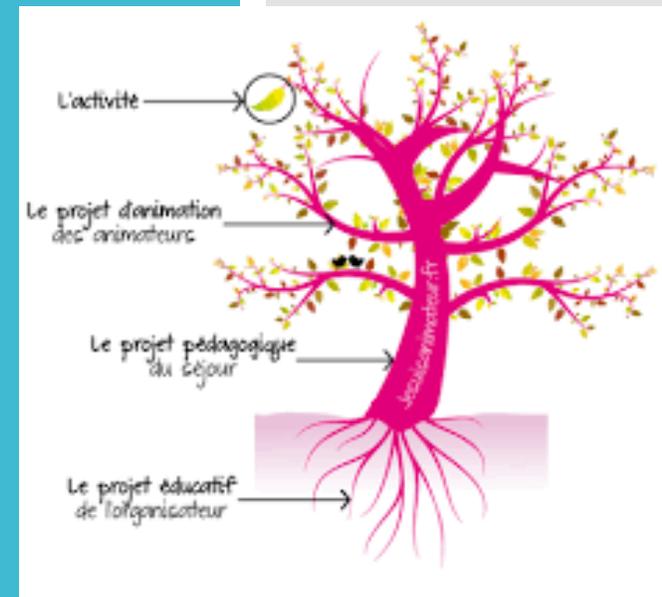
Et comment on sait si cela fonctionne ?



## On fait des EVALUATIONS...

Evaluer c'est « mesurer et évaluer les effets, l'impact d'une action »  
Est-ce qu'on a atteint l'objectif ?

# Les valeurs éducatives de la commune



« Eduquer », c'est préparer l'adulte de demain : notre objectif principal est de permettre aux enfants et aux jeunes de grandir dans les meilleures conditions possibles et notamment en favorisant leur bien-être. Pour cela, il faut les initier, les comprendre, les écouter, les amener et les accompagner à devenir citoyen, travailler avec eux autour des valeurs du vivre ensemble et du respect. L'intérêt de l'enfant doit être pris en compte dans son évolution de la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence.

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps libres est tout autant porteur d'enjeux éducatifs. Les objectifs étant l'égalité des chances, des espaces de détente et un parcours éducatif cohérent.

Les Accueils de Loisirs, les actions mises en place, les projets, permettent de créer du lien entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes et une meilleure cohérence. Les propositions diverses et variées, s'appuient sur la perspective d'apporter aux enfants et aux jeunes, des expériences porteuses de sens pour le développement personnel, intellectuel et culturel ainsi que leur permettre d'être dans une dynamique ludique d'apprentissage et de découverte.

**L'offre éducative doit être de qualité. De ce fait, les projets, actions, les Accueils de Loisirs :**

➔ **Doivent permettre, l'intégration, le développement des valeurs du « vivre ensemble », les notions de solidarité, d'égalité, de fraternité et de bienveillance.**

- Accès pour tous, sans discrimination, quel que soit son handicap, sa religion, sa différence
- Créer du lien entre tous les acteurs qui gravitent autour des enfants et des jeunes
- Mettre en place une articulation cohérente entre le temps scolaire et hors temps scolaire
- Mettre en place des tarifs au Quotient Familial
- Lutter contre l'isolement des jeunes
- Favoriser la bienveillance et le partage

→ Doivent développer l'esprit critique afin de pouvoir se construire tant sur le plan du corps que de l'esprit. Ils doivent aussi permettre de développer des savoir-être et savoir-faire dans un cadre respectueux et sécurisant.

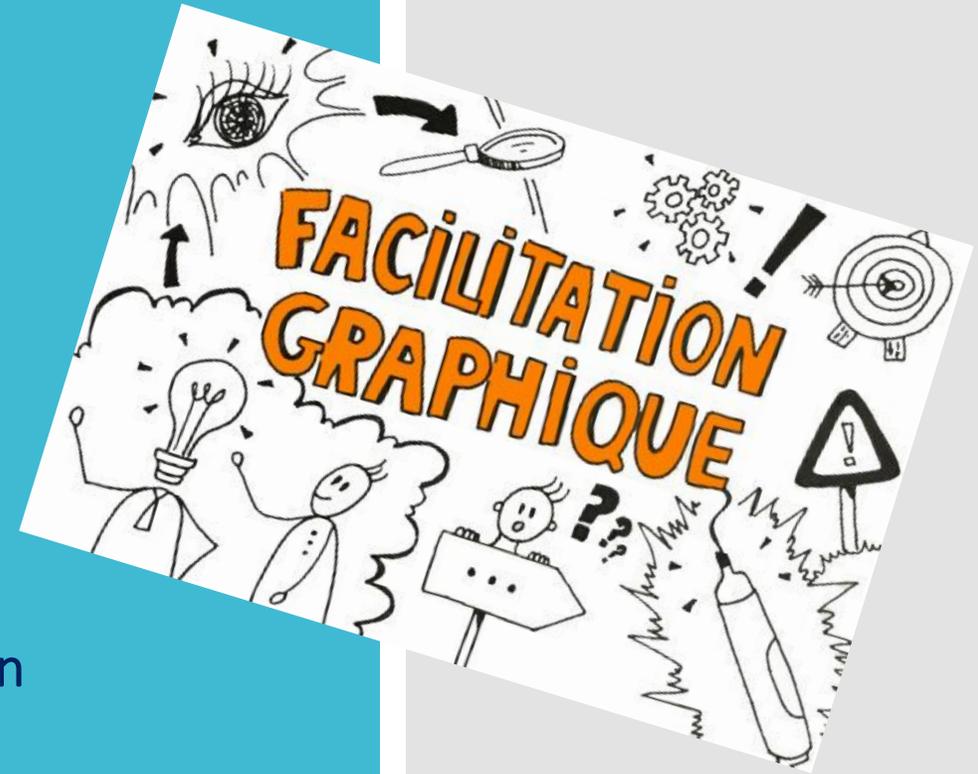
- Proposer des activités de qualité, diversifiées et créatives, donner du sens, en complémentarité de l'école.
- S'adapter aux différents rythmes et mettre en place des aménagements particuliers, selon l'âge, les besoins et les capacités.
- Les responsabiliser, leur faire prendre conscience de leur potentiel, de leur limite, les stimuler : développer l'estime de soi.
- Développer les espaces d'expression, être à leur écoute, leur permettre de faire émerger des choix.

→ Doivent être des lieux d'éducation et de pratique citoyenne notamment en favorisant l'ouverture sur la vie locale

- Inscrire les activités des temps libres sur le territoire et en relation avec les acteurs locaux.
- Développer les partenariats avec les associations locales, services municipaux et les acteurs enfance/jeunesse du territoire.
- Mettre en place des actions permettant d'être acteur de la vie locale (dispositif argent de poche, Conseil Municipal des Jeunes).
- Développer l'accueil et les actions du public adolescent.
- Mettre en place des actions de prévention.

# Les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe

L'objectif principal de l'équipe est de proposer aux enfants un espace ludique, de loisirs, permettant de passer de bons moments, un espace de détente et aussi un espace d'apprentissage et de vivre ensemble.



OBJECTIFS	LES MOYENS	LE ROLE DE L'ANIMATEUR
Proposer aux enfants de l'APS un lieu de vie agréable, convivial, attractif, qui répond aux normes de sécurité afin qu'ils évoluent dans de bonnes conditions et leur permettre de trouver un espace répondant à leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier les lieux en mettant en place des affichages</li> <li>- Faire participer les enfants à la décoration des salles</li> <li>- Aérer les espaces pour faciliter la libre circulation et mettre en place du mobilier adapté à leur âge</li> <li>- Créer des « pôles » d'activités dans les différentes salles et utiliser les extérieurs (cours, terrain stabilisé).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des propositions aux enfants et faire avec eux</li> <li>- S'approprier les espaces</li> <li>- Essayer d'innover en terme d'aménagement</li> <li>- Bien utiliser tous les espaces disponibles</li> <li>- Etre attentif au fonctionnement de chaque espace</li> <li>- Mettre en place avec les enfants des règles d'utilisation des espaces et les faire respecter</li> <li>- Respecter le choix des enfants</li> </ul>
Définir des règles de vie collectives claires, poser un cadre, afin d'éviter les inégalités et d'évoluer en toute sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer les règles avec les enfants et bien expliquer le pourquoi on met en place ces règles</li> <li>- Les afficher</li> <li>- Utiliser les pictogrammes, dessins qui facilitent la compréhension et une lecture rapide des consignes</li> <li>- Mettre en place des temps d'échanges, débats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir ce qu'est une règle de vie</li> <li>- Expliquer les sanctions et le pourquoi</li> <li>- Mettre en place un affichage ludique</li> <li>- Observer et dialoguer</li> </ul>
Permettre aux enfants de développer la bienveillance, la tolérance au sein du périscolaire afin de bien grandir ensemble.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux coopératifs</li> <li>- Fabrication œuvres collectives</li> <li>- Boîte de Noël</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un panel de jeux variés et novateurs</li> <li>- Encadrer, expliquer, encourager et rester vigilant</li> </ul>
Développer les capacités physiques et créatives des enfants, les encourager à évoluer et à apprendre des nouvelles techniques en fonction des compétences de chacun.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des activités variées et laisser le choix aux enfants d'y participer ou pas</li> <li>- Mettre en valeur les réalisations des enfants et leur permettre de les ramener chez eux</li> <li>- Mettre en place une boîte à idées et le jeu « Prends toi pour un animateur »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre force de propositions</li> <li>- Echanger avec les familles sur les réalisations des enfants</li> <li>- Encadrer de A à Z l'activité</li> <li>- S'adapter à chaque situation</li> <li>- ANIMER les activités, les évaluer et JOUER avec les enfants</li> </ul>

OBJECTIFS	LES MOYENS	LE ROLE DE L'ANIMATEUR
<p>Faire prendre conscience aux enfants de l'environnement dans lequel ils vivent et les possibilités qui s'offrent à eux à travers la découverte de Nivillac et de ses alentours. Cela permettra aux enfants d'avoir une bonne connaissance de leur territoire et d'être acteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affichages des informations, actualités de la vie locale</li> <li>- Jeux et activités en lien avec l'histoire de la commune et de ses alentours</li> <li>- Raconter des histoires/débats sur la commune (médiathèque)</li> <li>- Projets intergénérationnels</li> <li>- Finir la création du Monopoly de Nivillac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se documenter afin de leur apporter des connaissances et répondre à leurs questions</li> <li>- Aller au bout des projets en favorisant l'entraide</li> </ul>
<p>Mettre en place une cohésion d'équipe, une communication bienveillante afin de montrer l'exemple aux enfants et d'évoluer dans la bonne humeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accepter l'autre, observer, écouter</li> <li>- Prendre le relai d'un collègue, s'entraider, être solidaire</li> <li>- Accepter de déléguer</li> <li>- Communiquer: exprimer ses idées, ses désaccords en argumentant</li> <li>- Ne pas juger</li> </ul>	
<p>Mettre en place un accueil du public (enfants et familles) chaleureux afin de les rassurer, mettre en confiance et permettre à chacun de se sentir à l'aise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir chaque enfant et sa famille individuellement</li> <li>- Communiquer, mettre en place des échanges</li> <li>- Faire visiter les espaces, les rendre attractifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien transmettre toutes les informations (parents, enseignants, collègues...)</li> <li>- Se rendre disponible, être présent</li> <li>- Etre juste envers tous</li> </ul>
<p>Permettre aux enfants de développer leur ouverture d'esprit, participer à leur développement intellectuel et physique et accroître le libre arbitre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de projets d'animation et d'activités variées</li> <li>- Mettre en place des espaces et des temps d'échanges</li> <li>- Les responsabiliser dans les différentes tâches (rangement, mise en place...) et lors de l'étude surveillée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortir de sa zone de confort et innover dans les projets</li> <li>- Se remettre en question</li> <li>- Etre force de propositions</li> <li>- Instaurer un cadre sécurisant</li> <li>- Laisser le choix aux enfants de ne rien faire</li> <li>- Faire des évaluations</li> </ul>

OBJECTIFS	LES MOYENS	LE ROLE DE L'ANIMATEUR
Permettre aux enfants de l'APS de s'intégrer sans difficulté au sein des groupes en favorisant l'estime de soi. Qu'ils se sentent à l'aise, qu'ils viennent avec plaisir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des jeux de rôles</li> <li>- Faire de la prévention</li> <li>- Affichages</li> <li>- Discussions, débats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre à l'écoute et observer les comportements</li> <li>- Etre un exemple</li> <li>- Etre vigilant</li> <li>- Etre médiateur si besoin et bienveillant</li> </ul>
Assurer la sécurité physique et affective de tous (enfants et familles) afin qu'ils aient confiance en l'équipe encadrante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des exercices alerte incendie et intrusion</li> <li>- Avoir à disposition une pharmacie et remplir le registre de soins</li> <li>- Transmettre les informations aux parents: expliquer ce qu'il s'est passé et ce qui a été fait</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre les différents PAI</li> <li>- Faire des formations (PSC1, gestion des conflits etc...)</li> <li>- Observer, encadrer, échanger, être vigilant</li> </ul>

# L'évaluation



## Cela veut dire quoi évaluer ?

« Evaluer, c'est mesurer l'impact, peser ». Cela permet de savoir si les objectifs mis en place sont atteints ! « C'est un jugement qualitatif et/ou quantitatif sur la valeur d'une personne, d'un objet, d'un processus, d'une situation ou d'une organisation, en comparant les caractéristiques observables, à partir de critères explicites, en vue de fournir des données utiles à la prise de décision dans la poursuite d'un but ».

L'évaluation doit se faire en lien avec des objectifs auxquels on peut se référer à tout moment. Elle permet d'une part de vérifier l'avancée des projets et de réguler l'équipe d'encadrement.

**Le projet pédagogique:** Il est évalué par l'équipe et grâce à un support écrit.

**Les projets d'animation et programmes d'activités:** ils sont évalués par les animateurs ET les enfants

Les animateurs évaluent les objectifs fixés dans le projet d'animation de la période et préparent les projets pour la prochaine période. C'est aussi le moment de s'assurer que l'organisation des différents temps est pertinente ou si des ajustements sont nécessaires.

